

Seine-et-Marne : un père se suicide avec ses deux enfants au volant de sa voiture



Lumigny-Nesles-Ormeaux, ce mercredi. Un père de famille s'est suicidé sur la route départementale 231 en fonçant délibérément dans un poids lourd. **LP/Sébastien Blondé**

Un habitant de Meaux, âgé de 63 ans, a mis fin à ses jours en lançant sa voiture contre un camion à hauteur de Lumigny-Nesles-Ormeaux. A bord se trouvaient ses deux enfants de 4 et 5 ans. Tous ont péri dans ce drame lié à la séparation.

Un drame absolu. Un habitant de Meaux, âgé de 63 ans et ses deux enfants, une fillette de 4 ans et un petit garçon de 5 ans, ont péri ce mardi soir dans un accident de la route. C'est sur la D 231, à hauteur de Lumigny-Nesles-Ormeaux (Seine-et-Marne), que le Citroën Evasion où ils se trouvaient a percuté de plein fouet un camion arrivant en face.

La thèse du suicide est privilégiée par les gendarmes de la Brigade de recherches de Coulommiers. Le père de famille avait en effet laissé un message en ce sens posé sur une table de son appartement de Meaux. Petit mot que sa femme a découvert mardi soir. Affolée, cette dernière, âgée de 42 ans, a appelé le commissariat de police de Meaux mardi soir, avant de s'y rendre. Alors qu'elle faisait sa déposition et faisait part de ses inquiétudes devant les policiers, les gendarmes de la brigade de Rozay-en-Brie ont alerté le commissariat pour prévenir du drame qui venait de se produire. La mère de famille a été hospitalisée, en état de choc, après l'annonce du drame.

Il semble que le père de famille ait décidé son geste criminel après avoir appris que sa femme voulait le quitter. Lundi matin, une violente dispute avait en effet opposé les deux époux. Le mari avait frappé sa femme, qui a déposé plainte le mardi matin pour violences conjugales. Le parquet de Meaux a ouvert une enquête pour «homicide volontaire sur mineurs de moins de 15 ans qui serait accompagné d'un suicide de l'auteur des faits». Une autopsie des trois corps a également été ordonnée.

Guénaèle Calant

leparisien.fr



0:57

0:30

Transfert de Neymar : le PSG, ses millions, et le «fair-

Le CSA condamne TPMP à une amende de 3 millions

Canular homx TPMP : amen

Powered by

